

Le CPF, c'est quoi ?

Le sommaire de l'article

- *Qu'est-ce que le CPF ?*
- *Comment s'inscrire au CPF ?*
- *Quelles sont les formations éligibles au CPF ?*
- *Comment utiliser son CPF ?*
- *Quels sont les avantages du CPF ?*
- *Le CPF est-il obligatoire ?*

Le CPF, c'est quoi ?

Le CPF est un compte personnel de formation. Tout salarié en CDI ou CDD a droit à ce compte. Il permet de cumuler des heures de formation tout au long de sa vie professionnelle. Ces heures de formation peuvent être utilisées pour suivre une formation qualifiante, obtenir un diplôme ou se reconverter professionnellement.

Le CPF a été créé par la loi du 5 mars 2014, dans le cadre du plan « 500 000 formations » annoncé par le président François Hollande. Il a remplacé le DIF (droit individuel à la formation), qui était un dispositif similaire mais moins souple.

Pour ouvrir un CPF, il suffit de se rendre sur le site internet moncompteformation.gouv.fr et de créer un compte en quelques clics. Une fois votre compte créé, vous pourrez y consulter votre solde de formations, demander une prise en charge financière pour une formation et suivre l'avancement de votre dossier.

Le montant des formations prises en charge par le CPF est plafonné à 8 000 euros par an et par personne. Toutefois, certaines formations peuvent être prises en charge à 100 % par le CPF, notamment les formations diplômantes et les actions de bilan de compétences.\r\n

Le CPF, c'est quoi ?

Le CPF est un compte personnel de formation. Tout salarié en CDI peut en bénéficier, quel que soit son âge ou son niveau de qualification. Le CPF permet de financer tout ou partie d'une formation, qu'elle soit professionnelle ou personnelle.\r\n